

✦ Angom-baovaon'ny Kaonty ✦

LA NEWSLETTER DE LA COUR DES COMPTES DE MADAGASCAR

JUIN 2025



LA DELEGATION DU BURUNDI AVEC QUELQUES MAGISTRATS DE LA COUR LORS DE SA VISITE A LA COUR DES COMPTES DE MADAGASCAR (MAI 2025)

Ny kalitaon'ny asantsika

Nanomboka ny taona 2023, ny Fitsarana momba ny Kaonty dia niroso amin'ny fandinihana ny fiantohana ny kalitaon'ny asa vokarin'ny Fitsarana. Ny fitsipika fototra apetraky ny ISSAI 140 dia ny fisian'ny ny fanarahamason'ny kalitao manomboka dieny any amin'ny fandrafetana programan'asa hatrany amin'ny famoahana tatitra sy ny fanarahana ny tohin'ny tatitra.

Araka ny dinidinika teto anivon'ny Fitsarana momba ny Kaonty dia manana anjara andraikitra lehibe amin'ny fiantohana ny kalitao ny ao amin'ny Fampanoavana. Izy tokoa no miantoka ny fampiarana ny lalàna sy ny fanarahana ny paikady mandritra ny dingana rehetra eo anivon'ny Fitsarana ary ny aorian'ny famoahana tatitra sy didy. Izay tokoa no mahatonga ny Fampanoavana tsy maintsy anatin'ny komisiôna na kômité mitsangana ao amin'ny Fitsarana momba ny Kaonty (and. 266 ny Lalàna fehizoro momba ny Fitsarana tampony) ary ny tatitra rehetra dia tsy maintsy mandalo eo ambany masony.

Ny Vondrona misahana ny haipaika (Cellule méthodologique) dia efa namaritra ny anjara andraikity ny Fampanoavana amin'izay fiantohana ny kalitaon'ny asa izay ary tokony hivoaka amin'ny fomba ôfisialy amin'ity taona ity ny torolalana

mahakasika izany mba hampiarina amin'ny asantsika andavanandro.

Io torolalana io dia miainga amin'ny boky firaketana ny fombafomba arahina amin'ny fitsirihana (Manuel d'audit IDI) efa nozaraina tamintsika (fitsirihampahombiazana, fitsirihana ny fanarahan-dalàna, fitsirihana ny ara-bola)

Raha fintinina fohy dia ireto no fototra hiorenan'ny fiantohana ny kalitao :

- kolontsaina mifototra mandrakariva amin'ny fitandrovana ny kalitao fitandroana ny paikady hifanaraka hatrany amin'ny lalàna, ny fenitra sy ny etika

- fandalinana ny mety ho fahasarotana tsy hahatrarana ny kalitao ary famaritana ny fomba hifehezana izany

- fampiharana ny fizohiana sy fanaovana toman'ezaka ny fahombiazan'ny rafitra miantoka ny kalitao

- Koa alao hery ary mba ho fantatra sy eken'ny rehetra tokoa ny kalitaon'ny asan'ny Fitsarana momba ny Kaonty sy ny Fitsarana ara-bola.

**HERISON Olivier Ernest
Andriantsoa
Commissaire Général du Trésor
Public**

Depuis 2023, la Cour des Comptes s'est engagée dans le renforcement du contrôle-qualité de ses travaux, suivant les principes de l'ISSAI 140. Le maintien d'un système qualité est nécessaire pour obtenir l'assurance raisonnable que les travaux de la Cour sont conformes aux normes professionnelles et aux exigences des textes légaux et réglementaires en vigueur ; mais aussi pour que les rapports délivrés soient appropriés et hautement pertinents. Le ministère public joue un rôle clé dans ce processus. Un guide méthodologique basé sur les manuels d'audit de l'IDI sera publié à cette fin.

Échanges de bonnes pratiques : la Cour des Comptes du Burundi reçue à Madagascar

(Article extrait de la Lettre d'information de l'AISSCUF Juin 2025)

Une délégation de la Cour des Comptes du Burundi conduite par son Premier président, Léopold Kabura, accompagné de Jean Bosco Birakabona, Président de la chambre des Affaires budgétaires et financières, a effectué, du 19 au 22 mai 2025, une visite d'échange à la Cour des Comptes de Madagascar. Cette mission a inclus des réunions de travail thématiques approfondies.

Durant ces quatre journées intensives, toutes les chambres de la Cour des comptes de Madagascar, ainsi que le Parquet Général, ont largement contribué aux débats. Les discussions ont porté sur des techniques et pratiques variées, notamment le contrôle juridictionnel, la réalisation des audits – qu'ils soient de conformité, de performance ou financiers – conformément aux normes Issai, ainsi que l'évaluation des politiques publiques et le contrôle de l'exécution des lois de finances. Les participants ont également abordé le rôle du Commissariat Général du Trésor Public, l'élaboration du Rapport Public Annuel et les stratégies de communication.

Les deux Cours membres de l'Aisscuf partagent, en plus de la langue française, la mission de contrôler les finances publiques, la nécessité d'être indépendantes et d'assurer l'efficacité des institutions publiques de leur gouvernement respectif. Elles visent aussi à renforcer ces institutions et à promouvoir l'État de droit. Toutefois, la manière d'y parvenir diffère, compte tenu de différences liées à leur mandat et à leur structure organisationnelle.

Par exemple, celle du Burundi compte seulement trois chambres, contre six pour celle de Madagascar, ce qui permet en principe à cette dernière d'accomplir davantage de travaux simultanément.

Autre différence : la cour malgache a une vocation juridictionnelle, alors qu'à la cour burundaise cette mission n'est pas encore opérationnelle. Enfin, le statut des magistrats pourrait avoir une incidence sur la pérennité des activités des deux institutions : alors que ceux de Madagascar ont un statut permanent, ceux du Burundi sont sous mandat.

Selon Léopold Kabura: « Ces rencontres sont importantes car elles nous permettent de constater de bonnes pratiques d'autres cours des comptes, afin de les intégrer à la nôtre pour opérer des réformes que nous envisageons. Elles nous permettent aussi, par des informations reçues, de nous ouvrir à d'autres horizons par le partenariat que notre Cour des comptes va nouer avec d'autres cours des comptes et d'autres organisations régionales, africaines et internationales »,



Entre les deux chefs de la Cour des Comptes de Madagascar: Léopold Kabura, Premier président de la Cour des Comptes du Burundi

A l'extrême droite: Jean Bosco Birakabona, Président de la chambre des Affaires budgétaires et financières de la Cour des Comptes du Burundi.



Rencontre avec des Présidents de Chambre de la Cour des Comptes de Madagascar. Les discussions ont porté notamment sur la conduite des audits, la conformité avec les normes Issai et l'évaluation des politiques publiques

Le Président de la Cour des Comptes de Madagascar, quant à lui, s'est réjoui de cette rencontre qui témoigne, selon lui, du progrès réalisé à la Cour : « Nous arrivons à un stade dans notre développement où nous sommes en mesure de partager nos meilleures pratiques avec d'autres institutions africaines; c'est un moment de partage qui est à la fois très fructueux et bénéfiques pour nos deux institutions ». La Cour malgache envisage d'ailleurs de tisser des liens avec d'autres cours des comptes du continent. »

Une première évaluation CMP-ISC complétée par la Cour des Comptes

La Cour a réalisé pour une première fois une évaluation CMP-ISC (Cadre de Mesure de la Performance des Institutions Supérieures de Contrôle) à l'initiative conjointe de la Haute Direction de l'ISC et de l'IDI.

Il s'agit d'un outil développé par l'INTOSAI pour évaluer la performance des Institutions Supérieures de Contrôle des finances publiques (ISC), comme la Cour des Comptes de Madagascar. Elle repose sur les normes internationales ISSAI et vise à fournir une vue d'ensemble de haut niveau sur la performance d'une ISC, tout en facilitant la gestion, le suivi et l'amélioration continue de cette performance. L'évaluation est structurée autour de six domaines clés : indépendance et cadre juridique, gouvernance interne et éthique, qualité des audits, gestion financière et soutien, ressources humaines et formation, ainsi que communication et gestion des parties prenantes. Ces domaines sont mesurés à travers 25 indicateurs comportant chacun plusieurs composantes et critères.

Dans le cas de Madagascar, cette évaluation a permis de dresser un diagnostic complet des capacités actuelles de la Cour des Comptes, en vue de soutenir l'élaboration de son plan stratégique 2025-2029. L'évaluation sert également de référence pour apprécier les réformes entreprises et les progrès réalisés. Elle met en lumière les forces et les axes d'amélioration de l'ISC, tout en renforçant sa transparence et sa redevabilité vis-à-vis du public et des parties prenantes.

1. Quelles sont les principales motivations derrière cette première évaluation de la Cour des Comptes selon le cadre CMP-ISC ?

L'objectif principal est de disposer d'un diagnostic structuré et objectif de la performance de la Cour des Comptes, afin d'orienter la planification stratégique 2025-2029. Cette démarche volontaire, appuyée par l'IDI vise aussi à renforcer la crédibilité de l'Institution auprès de ses parties prenantes clés.

2. Quels sont les domaines dans lesquels la Cour des Comptes a montré ses plus grandes forces ?

Les points forts identifiés concernent l'accès à l'information, la communication interne, et la qualité des rapports de performance. L'ISC a également démontré une bonne capacité à respecter les normes ISSAI dans les audits de performance et de conformité.



Les évaluateurs externes accompagnés des Chefs de Cour et des membres de la Cour des Comptes

3. Quels sont les principaux défis ou faiblesses mis en lumière par l'évaluation ?

Les faiblesses majeures concernent l'absence d'un système de gestion de la qualité, la faible couverture des audits financiers, et le manque de ressources humaines et financières. Certains domaines comme la gouvernance interne ou la publication des décisions judiciaires nécessitent des réformes urgentes.

4. Quelles sont les prochaines étapes prévues à la suite de cette évaluation ?

Les résultats serviront de base à l'élaboration du plan stratégique 2025-2029. Des actions prioritaires incluent la mise en place d'un système de gestion de la qualité, le renforcement des capacités du personnel, et l'amélioration de la communication avec les parties prenantes, notamment le Parlement.

LES TÊTES D’AFFICHE DE LA JURIDICTION FINANCIERE



RATOBIBASINA
Hajanirina
Andrianavalona

Haja a rejoint le Tribunal Financier de Mahajanga en 2024 en qualité de Conseiller. Grâce à un parcours en économie et à une riche expérience dans le secteur privé, notamment en comptabilité et en banque, il met en oeuvre son savoir-faire pour contribuer activement à l'amélioration de la gestion financière des collectivités et à la consolidation de la transparence des comptes publics.

En dehors de son engagement professionnel, il cultive une passion pour le chant, une véritable source d'inspiration et d'équilibre.



RAKOTOARIMANANA
Anja Tiana

Découvrez Anja Tiana, auditeur au sein de la chambre de contrôle du secteur Infrastructure.

Diplômée en droit public de l'Université Catholique de Madagascar et en droit des affaires de l'Université d'Antananarivo, elle incarne la relève engagée pour la transparence et la performance de la gestion des finances publiques. Engagée pour le développement du pays, elle a l'assurance de pouvoir contribuer efficacement à l'amélioration de la gouvernance et à un impact concret sur les politiques publiques de Madagascar. Convaincue que le changement est possible, Anja aspire à insuffler innovation et rigueur dans chaque mission de contrôle.



ANDRIAMBAO
Maherisoa Tiavina

Ayant reçu une formation académique en droit public au sein de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de l'Université d'Antananarivo, plongé dans la magistrature financière, il est affecté auprès du Cabinet de la Cour des comptes.

Pour lui, contrôler les finances publiques constitue actuellement une noble mission s'évertuant à estomper tout type d'abus. De ce fait, il est honoré de pouvoir prêter main forte à la quête d'une ISC modèle apte à poursuivre l'ultime objectif notamment la mise en place de la bonne gouvernance financière, gage du développement économique. D'autant plus qu' « *il ne peut pas y avoir une harmonie sociale sans un mécanisme rigoureux capable d'instaurer la culture d'une gestion rationnelle des ressources répondant aux aspirations communes de l'actuelle génération sans compromettre l'avenir de la génération future* », affirme-t-il.

ANDRIANIRINA Tovosoloelisoa
Arnaud

Conseiller récemment nommé au tribunal financier de Mahajanga, il se distingue par son parcours en finance à l'INSCAE et une solide expérience en audit dans le secteur privé.

Engagé pour une gestion transparente des finances publiques, il met à profit ses compétences pour promouvoir une gouvernance plus juste et efficace.



LES TÊTES D’AFFICHE DE LA JURIDICTION FINANCIERE



ANDRIARIMALALA
Hanitriniony
Danish Phyuna

Economiste de formation, spécialisée en macroéconomie-modélisation, ainsi qu'en gestion des risques et de catastrophes, diplômée de l'Université d'Antananarivo, Danish a rejoint la Cour des Comptes en tant qu'Auditeur à la chambre de contrôle du secteur infrastructure.

Etant citoyenne engagée, elle souhaite mettre en avant ses compétences au service de la Cour des Comptes dans l'esprit de l'amélioration de la gestion publique.

Elle aspire à acquérir des expériences enrichissantes en matière de contrôle des finances publiques tout en évoluant au sein d'un environnement de travail collaboratif favorisant l'apprentissage, le partage et la performance collective.



RAVELONTSAINA
Ionintsoa
Francisca

Ayant intégré la Magistrature à seulement 23 ans, Francisca est aujourd'hui la substitute près du Tribunal Financier de Mahajanga. Elle met ses compétences au service d'une mission qu'elle juge essentielle : assurer un contrôle rigoureux et efficace des finances publiques. Titulaire d'un master en économie publique, elle entend allier savoir juridique et expertise économique pour mieux appréhender les enjeux budgétaires et financiers auxquels fait face l'administration.

Consciente du rôle stratégique de la juridiction financière dans la gouvernance publique, elle aspire à contribuer activement au développement du pays, tout en participant à la restauration de l'image de la justice malagasy, qu'elle souhaite plus crédible, intègre et proche des citoyens.



ANDRIANTSOA
Harilalaina Tantely
Onitrinaina

Faisant partie de la dernière promotion des magistrats sortants baptisée Kanty, Tantely a récemment intégré l'équipe de la Cour des comptes.

Acteur de la Santé Publique depuis 2010, spécialiste en Administration Hospitalière, aussi diplômé en Sciences de Gestion option finances et comptabilité du CNTMAD, il espère apporter ses qualités et ses expériences antérieures de l'Administration Publique ainsi que des valeurs de l'excellence et de défi inculquées par sa passion de sport pour contribuer à la promotion de la bonne gouvernance financière menée par cette noble Institution.

Il entend ainsi aborder ce nouveau défi de sa carrière professionnelle avec enthousiasme et motivation.

HERILAZA Jeannoni

HERILAZA, Président de la dernière Promotion 2022 baptisée "KANTY" qui signifie "hendry sy matsilo saina", a rejoint la Cour le 07 mai 2025. Juriste publiciste de formation, il dispose de 10 ans d'expérience en tant que Chef de District dans le corps des Administrateurs Civils avant son intégration au corps de la Magistrature.

Convaincu que seule la bonne gestion des finances publiques peut faire sortir le pays de la pauvreté, il est prêt pour apporter sa part contributive à rehausser l'image et la crédibilité de cette Institution Supérieure de Contrôle.



LES TÊTES D’AFFICHE DE LA JURIDICTION FINANCIERE



RANDRIANARISOA
Lalatiana Patricia

Pluridisciplinaire, spécialisée notamment dans les domaines du tourisme, du marketing et commerce international, également sortante de l’ENAM - section Commissaire du Commerce et de la Concurrence, c’est avec enthousiasme qu’elle rejoint actuellement la Cour des Comptes après sa formation au sein de l’ENMG.

Dotée d’une grande détermination et inspirée par la culture d’excellence, elle est prête à relever tous les défis et mettre en avant toutes ses compétences dans sa nouvelle carrière auprès de la Chambre en charge du contrôle du secteur social.

ANDRIATIANA Tsikiniaina Olivier
Gaël

Fraîchement diplômé de l’École Nationale de la Magistrature et des Greffes en mars 2025, Gaël a rejoint la Cour des comptes de Madagascar comme Auditeur en mai 2025, au sein du Cabinet du Président de la Cour des comptes. Par ailleurs, actuellement doctorant en droit public et en sciences politiques, il concentre ses recherches sur les mécanismes juridiques régissant les dépenses publiques malagasy. En tant qu’ancien Chef du service des contentieux et des archives au Ministère en charge de la Pêche, il a parallèlement enseigné le droit dans divers instituts d’enseignement supérieur, faisant ainsi preuve d’altruisme. Ce parcours, qui conjugue harmonieusement engagement institutionnel et rigueur universitaire, trouve son aboutissement dans sa conviction : « *Une gestion financière intègre est le pilier d’une démocratie vivante* », affirme-t-il.



RANDRIAMORASATA
Miadana Tandrya

Tandrya est conseiller au Tribunal Financier de Mahajanga. Elle est titulaire d’un double parcours universitaire en Économie et Gestion.

Forte de cette formation pluridisciplinaire, elle oeuvre chaque jour pour améliorer les pratiques budgétaires et comptables, apportant ainsi sa contribution à la gestion rigoureuse des finances publiques.



FANOMEZANA
ROTA Andréa

ROTA rejoint aujourd’hui la Cour des Comptes en qualité d’Auditeur. Elle est titulaire d’un diplôme d’« Ingénieur Agronome » délivré par l’École Supérieure des Sciences Agronomiques, et détient également une licence en Droit Public obtenue au CNTEMAD.

Elle aspire à contribuer, par sa formation pluridisciplinaire, à l’excellence des missions de contrôle qui incombent à cette juridiction prestigieuse. Cette double expertise lui permettra aussi d’apporter un regard technique et à la fois juridique pertinent sur les domaines agricoles et le développement rural à Madagascar.



LES TÊTES D’AFFICHE DE LA JURIDICTION FINANCIERE



RAVELOARISOA Stella Espérance

Stella Espérance, magistrate de l'ordre financier, sortante de la promotion 2021 de l'Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffes, a commencé sa carrière dans le corps de la Magistrature financière en tant que conseiller au Tribunal Financier Majunga et ce depuis 2024.

Economiste de formation, et également diplômée de l'Ecole Nationale d'Administration de Madagascar (ENAM-formation initiale-promotion MADIO 2019), elle a débuté son parcours professionnel en qualité de Commissaire du Commerce et de la Concurrence, avant d'exercer la profession de magistrat. Motivée par le désir fervent d'avoir un impact significatif au métier de magistrat, elle aspire à développer ses compétences et à s'immerger dans de nouvelles expériences.



MAMINIAINA Eric

Aimer sa patrie, c'est refuser l'indifférence face à l'injustice, c'est œuvrer chaque jour pour un avenir plus juste, plus transparent, plus équitable.

En tant que magistrat financier, je ne rends pas seulement les comptes – je rends l'espoir possible! Le changement véritable commence là où la rigueur rencontre l'intégrité, là où l'audit devient un acte d'amour envers la République. Servir l'intérêt général ; c'est se dresser contre le gaspillage, contre la corruption, et pour la vérité des chiffres. En effet, dans chaque centime sauvé, il y a un enfant mieux éduqué, une route plus sûre, un hôpital plus digne. Voilà ma mission, voilà mon serment : que la patrie soit fière, que le peuple retrouve confiance, et que les citoyens malgaches aient une vie pleine de bonheur comme le dit l'Hymne national : « (...) HIADANA SY HO FINARITRA (...) ».